

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Délégation de service public pour les services d'assainissement collectif et non collectif de la Commune de MAUBEC

1. IDENTIFICATION DE L'AUTORITE DELEGANTE :

Commune de MAUBEC
Hôtel de ville

84 660 MAUBEC

Autorité responsable de la personne publique délégante
Monsieur le Maire de la Commune de Maubec

2. OBJET DE LA DELEGATION :

Gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Commune de Maubec.

3. CADRE DE LA DELEGATION :

Délégation de service public de type affermage passée **en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.**

Procédure ouverte : candidature (enveloppe N°1); Offre (enveloppe N°2)

4. DUREE DE LA DELEGATION :

Prise d'effet du contrat prévue au **1^{er} Novembre 2011 pour une durée de 12 ou 16 ans.**

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

A - LIEU GÉOGRAPHIQUE D'EXÉCUTION : Périmètre de la Commune de MAUBEC

B - DESCRIPTION SOMMAIRE DU SERVICE À ASSURER ET OUVRAGES MIS A DISPOSITION

Données actuelles du service (données 2009) :

- ♦ Nombre d'abonnés : 585
- ♦ Volumes assujettis à la redevance assainissement : 77 600 m³

Principaux ouvrages (données 2009) :

- ♦ 1 station d'épuration de type boues activées neuve (capacité de 3 200 EH)
- ♦ 12,4 km de réseau
- ♦ 585 branchements
- ♦ 3 postes de refoulement
- ♦ Environ 100 installations d'ANC

C - CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS :

Les missions qui seront confiées au délégataire seront les suivantes :

Le délégataire sera chargé d'assurer, à ses risques et périls, la gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif, et plus précisément :

- **La collecte, le transport et le traitement des eaux usées, ainsi que le traitement et la valorisation des sous produits**
- **l'exploitation technique y compris le gros entretien et le renouvellement d'une partie des ouvrages ;**
- **la relation avec les usagers ;**
- **Gestion des conventions de déversement des communes de Cabrières, Oppède et Robion.**
- **Mise en conformité des réseaux du quartier du Camping.**
- **le contrôle des installations d'assainissement non collectif.**

Le Délégué se rémunérera sur les tarifs perçus auprès des usagers

6. PRESENTATION ET CONTENU DU DOSSIER D'OFFRE

S'agissant d'une procédure ouverte, les propositions des entreprises comprendront 2 enveloppes distinctes :

l'une pour la candidature l'autre pour l'offre des prestations proposées

Forme juridique de la candidature : le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement.

La collectivité attire l'attention des candidats sur le fait que le contrat de délégation ne sera attribué qu'à un groupement solidaire.

Les membres du groupement devront désigner un mandataire unique qui sera l'interlocuteur unique de l'autorité délégante.

En cas de candidatures groupées, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessous devra être fourni pour chaque membre du groupement.

Modalités de présentation des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française et l'unité monétaire utilisée devra être l'euro.

Les documents officiels en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction certifiée.

Les candidats de l'Union Européenne devront produire tous les documents équivalents à ceux demandés au plan national.

Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat seront les suivantes :

1. **Lettre de candidature** dûment complétée mentionnant le nom ou la dénomination du candidat, l'adresse du siège social, l'historique de l'entreprise et un exposé succinct de ses motivations.
2. **Pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager la Société**
3. **Déclaration du candidat (modèle DC1 et DC2)**. Les imprimés sont disponibles sur le site du Minefe : www.minefe.gouv.fr
4. **Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés** si le candidat est soumis à cette obligation.
5. **Attestation sur l'honneur** indiquant que :
 - ✓ le candidat ne se trouve pas en liquidation ou si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement prononcé à cet effet
 - ✓ le candidat est en règle envers ses obligations fiscales et sociales (DC7).
 - ✓ le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.
 - ✓ le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
 - ✓ Le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au regard des articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail.
6. **Les attestations d'assurance** en cours de validité dont dispose le candidat.
7. **Les trois derniers bilans, annexes** et comptes de résultats du candidat concernant le domaine d'activité objet de la délégation.
8. **Composition du capital social et liste des principaux actionnaires** (détenant plus de 10% du capital)
9. **Un mémoire** présentant le candidat, les moyens humains, matériels et financiers dont il dispose, son savoir-faire en matière de collecte et de traitement d'eaux usées, les références professionnelles récentes équivalentes en précisant le type de contrat et les principales caractéristiques de la prestation gérée. Ce mémoire devra permettre d'apprécier la capacité du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.
10. **Tout document** complémentaire jugé utile par le candidat permettant de prouver sa capacité technique et financière.

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent être admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

Modalités de présentation des dossiers d'offre :

Le dossier d'offre devra être rédigé en langue française et l'unité monétaire utilisée devra être l'euro.

Les documents officiels en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction certifiée.

L'offre comprendra :

- Description de l'organisation mise en place
 - **Centre d'intervention**
 - **Service d'astreinte et Gestion de crise**
 - **Centre d'accueil physique et téléphonique pour les abonnés**
 - **Règlement du service**
- propositions techniques :
 - **Prestations proposées pour la gestion du service**
 - **Engagements en termes de performances et moyens mis en œuvre**
 - **Engagements en termes de renouvellement**
 - **Démarche environnementale et de développement durable**
 - **Prestations et moyens complémentaires proposés en variante**
 - **Engagements pour les prestations auprès des abonnés en particulier pour l'ANC**
 - **Communication avec la Collectivité**
- propositions financières
 - **Compte d'exploitation et adéquation avec les prestations proposées**
 - **Charges de renouvellement**
 - **Evolution des charges et recettes au cours du contrat**
 - **Tarifs proposés**
 - **Pénalités et incitations performantielles**
 - **Bordereau des prix unitaires**

Le cadre du contrat figurant au dossier devra impérativement être repris et complété par les candidats

7. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES et des OFFRES

Conformément à l'article L 1411-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

L'évaluation des propositions des candidats sera effectuée sur la base des critères déterminés dans le règlement de la consultation

En particulier:

- Conditions financières d'exécution
- Conditions techniques d'exécution
- Qualité du service rendu aux usagers
- Conditions d'amélioration du service public
- Intégration des problématiques de développement durable
- Transparence

8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les dossiers de candidatures devront impérativement parvenir avant le

...05Août... 2011, à 12 heures, terme de rigueur

9. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres, présentées sous double enveloppe cachetée, seront déposées au service contre récépissé ou expédiées par pli recommandé avec avis de réception postal.
Elles ne peuvent pas être transmises par voie électronique.

L'enveloppe extérieure réservée à l'expédition portera, la mention :

"Offre pour la délégation du service public d'assainissement de la Commune de MAUBEC" - NE PAS OUVRIR –

L'enveloppe intérieure cachetée portera les mêmes mentions ainsi que le nom du candidat et contiendra l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus.

Le dossier d'offre sera envoyé ou déposé à l'adresse suivante :

**Commune de MAUBEC
Hôtel de ville
84 660 MAUBEC**

De 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Les offres seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.
Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

10. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Un dossier de consultation sera remis gratuitement aux candidats.

Les critères de jugement des offres seront exposés dans le règlement de la consultation joint au dossier de consultation

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements techniques et/ou administratifs peuvent être obtenus auprès de :

Commune de MAUBEC
Hôtel de ville
84 660 MAUBEC
Téléphone : 04 90 76 92 09
Courriel : mairiemaubec@wanadoo.fr

Les demandes seront exclusivement adressées par lettre ou télécopie, au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres.

12. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Assistant technique :

Jean pierre JOUSSET
Ingénieur Conseil Expert
9, Quai de RIVE NEUVE
13 001 MARSEILLE
Téléphone : **06 16 02 75 56**
Courriel jousset.jeanpierre@wanadoo.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nîmes

13. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

20 juin 2011